



**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2018**

Le 12 avril deux mille dix-huit, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de La Gonterie Boulouneix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	46
Présents :	35
Votants :	39 dont 4 pouvoirs

Date de la convocation : 05 avril 2018

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Guy-José LAGARDE (suppléant d'Anita CATUSSE), Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard De MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Bernard MERLE (suppléant d'Henri FAISSE), Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant d'Anémone LANDAIS), Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIÈRE, Jean-Claude CARTAUD (suppléant de Pascal MAZOUAUD), Francis MILLARET, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Claude SECHERE.

Étaient absents (excusés) : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Cyrille LIENARD, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, Catherine ROUMAILLAC, Fabienne THORNE, Frédéric VILHES.

**Pouvoir : 4**

Madame Malaurie GOUT-DISTINGUIN a donné pouvoir à madame Anne-Marie CLAUZET.

Madame Bernadette VAN DEN DRIESCHE a donné pouvoir à monsieur François NEGRIER.

Monsieur Nicolas DUSSUTOIR a donné pouvoir à monsieur Olivier CHABREYROU.

Monsieur Martial-Henri CANDEL a donné pouvoir à madame Monique RATINAUD.

Monsieur Jean-Marie MARCHAND est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*Siège administratif : ZAE Pierre Levée 24310 Brantôme*  
*Tél : 05 53 03 83 55 Mail : [accueil@dronneetbelle.fr](mailto:accueil@dronneetbelle.fr)*

## Ordre du jour :

### **I-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 MARS 2018**

### **II-LECTURE DES DECISIONS**

### **III-ADMINISTRATION GENERALE FINANCES**

- Budget annexe CULTURE SPORT

1°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°1)

2°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°2)

- Budget annexe ENFANCE JEUNESSE

1°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°3)

2°) Affectation du résultat 2017

3°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°4)

4°) Amortissements : correction d'erreurs sur exercices antérieurs

5°) Vote des tarifs pour les séjours et activités des vacances d'été 2018

6°) Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs de Brantôme en Périgord et Mareuil en Périgord.

7°) Demande de subvention auprès de la CAF et la MSA pour l'équipement des structures enfance/jeunesse

8°) Demande de subvention auprès de la CAF pour le pôle enfance/jeunesse

- Budget annexe LOGEMENTS

1°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°5)

2°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°6)

- Budget annexe MAISON DE SANTE

1°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°7)

2°) Affectation du résultat 2017

3°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°8)

- Budget annexe REGIE TOURISME

1°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°9)

2°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°10)

3°) Vote des tarifs pour des articles en vente à la boutique de l'Office de tourisme.

- Budget annexe SPANC

1°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°11)

2°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°12)

- Budget annexe ZAE

1°) Approbation du compte administratif 2017 (pièce jointe n°13)



## II-LECTURE DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2014/06/126bis du 16 juin 2014.

### Décision n°2018/03/09 du 05 mars 2018 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section C n° 859 d'une contenance totale de 52a 64ca, situé lieu-dit « Grande Terre à Brantôme en Périgord.

### Décision n°2018/03/10 du 08 mars 2018 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section G n° 1585 d'une contenance totale de 11a 00ca, situé Vigneyras à Brantôme en Périgord.

### Décision n°2018/03/11 du 12 mars 2018 :

D'accepter l'encaissement d'un chèque de 200.00 € émis par GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE au titre du remboursement du remorquage du véhicule suite au sinistre concernant le véhicule Renault du centre de loisirs de Brantôme en Périgord immatriculé DJ 283 CJ.

### Décision n°2018/03/12 du 19 mars 2018 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section AB n° 0044 d'une contenance totale de 00a 72ca, situé 34 rue Gambetta à Brantôme en Périgord.

### Décision n°2018/03/13 du 19 mars 2018 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section F n° 0363 d'une contenance totale de 09a 35ca, situé 6 lotissement Saint Laurent à Mareuil en Périgord.

### Décision n°2018/03/14 du 27 mars 2018 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section C n° 315 et n° 316 d'une contenance totale de 09a 55ca, situés le breuil mareuil à Mareuil en Périgord.

### Décision n°2018/03/15 du 27 mars 2018 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section AD n° 692 d'une contenance totale de 08a 08ca, situé 26 rue André Pichon à Mareuil en Périgord.

### Décision n°2018/04/16 du 03 avril 2018 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section AD n° 128, n° 559, n° 629 et n° 683 d'une contenance totale de 10a 90ca, situés 16 place du marché à Mareuil en Périgord.

### III- ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

#### Budget annexe CULTURE SPORT

##### 1°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°1)

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe Culture/Sport de l'exercice 2017.

Ce compte de gestion présente des écritures d'ordre non budgétaires en investissement pour un montant de 44 144.96€ qui ont pour incidence de modifier le résultat de clôture de l'exercice 2017 pour cette section. Le Président rappelle à l'assemblée que cette somme a été prise en compte lors du vote du compte administratif de l'exercice 2017.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe Culture/Sport est égal à celui du compte administratif 2017 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

**Adopte** le compte de gestion 2017 du trésorier du budget Culture/Sport.

**Charge** le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

##### 2°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°2)

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget 2018 du service Culture/Sport : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres du bureau, en date du 05 avril 2018 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	424 814.80	424 814.80
Investissement	127 393.95	127 393.95

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec

Contre : 1 voix : Monsieur Benoît HARMAND

Abstention : 2 voix : Monsieur Jean-Claude FAGETE et Monsieur Francis REVIDAT

Pour : 36 voix : Mesdames et Messieurs Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Guy-José LAGARDE (suppléant d'Anita CATUSSE), Olivier

CHABREYROU pour 2 voix (pouvoir de Nicolas DUSSUTOUR), Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET pour 2 voix (pouvoir de Malaurie GOUT DISTINGUIN), Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard De MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Bernard MERLE (suppléant d'Henri FAISSE), Jean-Pierre GROLHIER, Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant d'Anémone LANDAIS), Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIÈRE, Jean-Claude CARTAUD (suppléant de Pascal MAZOUAUD), Francis MILLARET, François NEGRIER pour 2 voix (pouvoir de Bernadette VAN DEN DRIESCHE) , Christian NEYCENSSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD pour 2 voix (pouvoir de Martial-Henri CANDEL), Jean-Robert RAVON, Claude SECHERE.

**Vote** le budget 2018 du service Culture/Sport, par chapitre, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

Monsieur Benoît HARMAND fait lecture des motifs de son vote contre. Son intervention est jointe en annexe du procès-verbal.

Monsieur Jean-Claude FAGETE souhaite indiquer que bien qu'en charge de la vice-présidence de la compétence Culture/Sport il s'abstient car il ne cautionne pas la fermeture des piscines, il précise que pour ces mêmes raisons il s'abstiendra sur le vote du budget principal.

### **Budget annexe ENFANCE JEUNESSE**

#### **1°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°3)**

**Rapporteur** : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe Enfance/Jeunesse de l'exercice 2017.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2017.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe Enfance/Jeunesse est égal à celui du compte administratif 2017 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

**Adopte** le compte de gestion 2017 du trésorier du budget annexe Enfance/Jeunesse.

**Charge** le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

## 2°) Affectation du résultat 2017

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 avril 2018,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu les résultats de l'exercice 2017 du budget annexe Enfance/Jeunesse faisant apparaître les chiffres suivants :

Excédent de fonctionnement :	50 219.79 €
Déficit d'investissement :	40 269.03 €
Restes à réaliser dépenses :	9 950.76 €
Besoin net de la section investissement :	50 219.79 €

**Décide** de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif  
Enfance/Jeunesse 2018 de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	50 219.79 €
Compte 002 – excédent de fonctionnement à reporter :	0.00 €

**Charge** le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

## 3°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°4)

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget 2018 du service Enfance/Jeunesse : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres du bureau, en date du 5 avril 2018 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable ;

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 640 638.96	1 640 638.96
Investissement	273 720.75	273 720.75

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**Vote** le budget 2018 du service Enfance/Jeunesse, par chapitre, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

#### 4°) Rattrapage d'amortissements : correction d'erreurs sur exercices antérieurs

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M14,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068. Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le comptable a identifié un certain nombre d'anomalies concernant les exercices antérieurs,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'autoriser le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget enfance jeunesse par opération d'ordre non budgétaire pour régulariser les comptes suivants :

Inventaire 2013-1 : compte 28158 à hauteur de 669.76 € pour les amortissements de 2014 à 2017

Inventaire 2015-07 : compte 281788 à hauteur de 2 251.03 € pour les amortissements de 2016 et 2017

#### 5°) Vote des tarifs pour les séjours et activités des vacances d'été 2018

**Objet : Vote du tarif pour la participation des jeunes au séjour voile à Vassivière du 08 au 13 juillet 2018.**

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

Le rapporteur explique que l'accueil jeunes Dronne et Belle organise un séjour ouvert à 16 jeunes du 08 au 13 juillet au Lac de Vassivière, autour d'un stage de voile. Le rapporteur propose de fixer la participation des familles à 140€ par jeune, payable en deux mensualités de 70€ chacune, pour le séjour voile à Vassivière du 08 au 13 juillet 2018.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 26 mars 2018

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 avril 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Donne** un avis favorable et fixe la participation des familles à 140€ par jeune, payable en deux mensualités de 70€ chacune, pour le séjour voile à Vassivière du 08 au 13 juillet 2018.

**Charge** le président ou le Vice-Président délégué d'accomplir les formalités relatives à cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

**Objet : Vote du tarif pour la participation au « Séjour Nature » avec les ados du Ruban Vert » au camping de Rénamont pour la période du 09 au 12 juillet 2018**

**Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE**

Le rapporteur explique qu'il s'agit d'un séjour « passerelle » organisé avec les ados du Ruban Vert pour les plus grands de l'accueil de loisirs l'Ilot Drôle. Ce séjour réunira 8 enfants de l'accueil de loisirs et se déroulera du 09 au 12 juillet au camping de Rénamont sur la commune de Grand Brassac. Le rapporteur propose de fixer la participation des familles à 35€ par enfant pour le « séjour nature » qui se déroulera au camping de Rénamont du 09 au 12 juillet 2018.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 26 mars 2018

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 avril 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Donne** un avis favorable et fixe la participation des familles à 35€ par enfant pour le « séjour nature » qui se déroulera au camping de Rénamont du 09 au 12 juillet 2018.

**Charge** le président ou le Vice-Président délégué d'accomplir les formalités relatives à cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

**Objet : Vote du tarif pour la participation des enfants au séjour « Francade » à Montpon-Ménéstérol pour la période du 23 au 27 juillet 2018**

**Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE**

Le Rapporteur explique que la « Francade » a lieu tous les trois ans. Il s'agit d'un rassemblement des centres de loisirs du département organisé par les Francas. Cette année, la « Francade » a lieu à Montpon-Ménéstérol du 23 au 27 juillet 2018. Elle est ouverte à 16 enfants des accueils de loisirs l'Ilot Drôle de Mareuil en Périgord et Les P'tits Loups de Brantôme en Périgord. Le rapporteur propose de fixer la participation des familles à 110€ par enfant, payable en deux mensualités de 55€ chacune, pour le séjour « Francade » organisé à Montpon-Ménéstérol du 23 au 27 juillet 2018.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 26 mars 2018

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 avril 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Donne** un avis favorable et fixe la participation des familles à 110€ par enfant, payable en deux mensualités de 55€ chacune, pour leur participation au séjour « Francade » organisé à Montpon-Ménéstérol du 23 au 27 juillet 2018.

**Charge** le président ou le Vice-Président délégué d'accomplir les formalités relatives à cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

**Objet : Vote du tarif pour la participation des jeunes et des enfants au « Séjour Passerelle » organisé par l'accueil de loisirs Les P'tits Loups de Brantôme et l'Accueil Jeunes Dronne et Belle en Charente Maritime (La Grève sur Mignon) du 30 juillet au 03 août 2018**

**Rapporteur** : Monsieur Alain OUISTE

Le rapporteur explique que dans le cadre du projet passerelle, les plus grands de l'accueil de loisirs Les P'tits Loups partiront en séjour avec les plus jeunes de l'accueil jeunes Dronne et Belle. Ce séjour est ouvert à 16 jeunes et enfants et se déroulera à La Grève sur Mignon, en Charente Maritime, du 30 juillet au 03 août 2018. Le rapporteur propose de fixer la participation des familles à 120€ par enfant, payable en deux mensualités de 60€ chacune, pour le séjour passerelle qui se déroulera à La Grève sur Mignon, en Charente Maritime, du 30 juillet au 03 août 2018.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 26 mars 2018

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 avril 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Donne** un avis favorable et fixe la participation des familles à 120€ par enfant, payable en deux mensualités de 60€ chacune, pour le séjour passerelle qui se déroulera à La Grève sur Mignon, en Charente Maritime, du 30 juillet au 03 août 2018.

**Charge** le président ou le Vice-Président délégué d'accomplir les formalités relatives à cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

**Objet : Vote du tarif pour la participation des enfants au mini-camp organisé pour les moins de 6 ans au Bugue les 06 et 07 août 2018**

**Rapporteur** : Monsieur Alain OUISTE

Le rapporteur explique que les accueils de loisirs Les P'tits Loups de Brantôme et l'Ilot Drôle de Mareuil organisent un mini camp pour les enfants de moins de 6 ans au Bugue du 06 au 07 août 2018. Le rapporteur propose de fixer la participation des familles à 50€ par enfant, pour le mini camp organisé au Bugue les 06 et 07 août 2018.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 26 mars 2018

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 avril 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Donne** un avis favorable et fixe la participation des familles à 50€ par enfant, pour le mini camp organisé au Bugue les 06 et 07 août 2018.

**Charge** le président ou le Vice-Président délégué d'accomplir les formalités relatives à cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

**Objet : Vote du tarif pour la participation des jeunes au séjour mer organisé à La Rochelle du 24 au 29 août 2018**

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

Le rapporteur explique que l'accueil jeunes Dronne et Belle organise un séjour mer à la Rochelle, ouvert à 16 jeunes, du 24 au 29 août 2018. Le rapporteur propose de fixer la participation des familles à 140€ par jeune, payable en deux mensualités de 70€ chacune, pour le séjour mer à La Rochelle du 24 au 29 août 2018.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 26 mars 2018

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 avril 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Donne** un avis favorable et fixe la participation des familles à 140€ par jeune, payable en deux mensualités de 70€ chacune, pour le séjour mer à La Rochelle du 24 au 29 août 2018.

**Charge** le président ou le Vice-Président délégué d'accomplir les formalités relatives à cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

**Objet : Vote du tarif pour la participation des jeunes au projet « ArtBriBus II - Bricograff »**

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

Le rapporteur explique que ce projet est la continuité du projet ArtBriBus initié par les jeunes sur l'année 2017. Cette année, les jeunes vont appréhender un abri bus que se situe sur la commune de La Chapelle Faucher, autour de deux axes principaux : les travaux manuels et une approche artistique. Ce projet se déroulera en deux stages, un premier qui aura lieu sur les vacances de printemps et un second sur les vacances d'été. Le rapporteur propose de fixer la participation des familles à 35€ par jeune et par stage, pour le projet « ArtBrisBus II – Bricograff », au sein de la structure Accueil Jeunes Dronne et Belle.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 26 mars 2018

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 avril 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Donne** un avis favorable et fixe la participation des familles à 35€ par jeune et par stage, pour le projet « ArtBrisBus II – Bricograff », au sein de la structure Accueil Jeunes Dronne et Belle.

**Charge** le président ou le Vice-Président délégué d'accomplir les formalités relatives à cette décision

**Objet : Vote du tarif pour la participation des jeunes au festival du jeu à Parthenay (Deux-Sèvres) du 20 au 21 juillet 2018**

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

Le rapporteur explique que l'accueil jeunes Dronne et Belle organise un séjour ouvert à 8 jeunes, au festival des jeux de Parthenay, dans les Deux Sèvres, les 20 et 21 juillet 2018. Le rapporteur propose de fixer la participation des familles à 45€ par jeune, pour le festival des jeux de Parthenay les 20 et 21 juillet 2018.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 26 mars 2018

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 avril 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Donne** un avis favorable et fixe la participation des familles à 45€ par jeune, pour le festival des jeux de Parthenay les 20 et 21 juillet 2018.

**Charge** le président ou le Vice-Président délégué d'accomplir les formalités relatives à cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

6°) Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs de Brantôme en Périgord et Mareuil en Périgord

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

Le rapporteur explique qu'il convient d'apporter des précisions dans le cadre des modalités d'inscription des enfants pour les deux accueils de loisirs, L'Ilot Drôle et Les P'tits Loups. Le rapporteur propose de modifier l'article n°4 comme suit :

#### **A – Modalités d'inscriptions**

A modifier

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer et à remettre à l'ALSH, à l'Accueil Péri Scolaire, au siège de la Communauté de Communes Dronne et Belle ou téléchargeables à partir du site internet ([www.dronneetbelle.fr](http://www.dronneetbelle.fr)).

**A rajouter**

B - Inscriptions :

➔ Les inscriptions pour les mercredis et les vacances se font par mail ou par retour du programme papier distribué par le biais des écoles. Les familles ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) jusqu'au Lundi matin qui précède.

➔ Pour les séjours les règles de priorité sont :

- 1- Les enfants scolarisés de la petite Section au CM2
- 2- Les enfants qui fréquentent régulièrement l'Accueil de loisirs
- 3- Les enfants du territoire Dronne et Belle (qui y habitent ou y sont scolarisés)

➔ Pour les journées de vacances ou de sorties les règles de priorité sont :

- 1 - les enfants de 3 à 11 ans
- 2- les enfants qui fréquentent le plus régulièrement l'Accueil de Loisirs
- 3- Les enfants du territoire Dronne et Belle (qui y habitent où qui y sont scolarisés)

**Vu** l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 26 mars 2018

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 avril 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Donne** un avis favorable et modifie le règlement l'article n°4 du règlement intérieur des accueils de loisirs L'Ilot Drôle et Les P'tits Loups comme suit :

**A modifier**

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer et à remettre à l'ALSH, à l'Accueil Péri Scolaire, au siège de la Communauté de Communes Dronne et Belle ou téléchargeables à partir du site internet ([www.dronneetbelle.fr](http://www.dronneetbelle.fr)).

**A rajouter**

B - Inscriptions :

- ➔ Les inscriptions pour les mercredis et les vacances se font par mail ou par retour du programme papier distribué par le biais des écoles. Les familles ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) jusqu'au Lundi matin qui précède.
- ➔ Pour les séjours les règles de priorité sont :
  - 4- Les enfants scolarisés de la petite Section au CM2
  - 5- Les enfants qui fréquentent régulièrement l'Accueil de loisirs
  - 6- Les enfants du territoire Dronne et Belle (qui y habitent ou y sont scolarisés)
- ➔ Pour les journées de vacances ou de sorties les règles de priorité sont :
  - 1 - les enfants de 3 à 11 ans
  - 2- les enfants qui fréquentent le plus régulièrement l'Accueil de Loisirs
  - 3- Les enfants du territoire Dronne et Belle (qui y habitent où qui y sont scolarisés)

**Charge** le président ou le Vice-Président délégué d'accomplir les formalités relatives à cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

7°) Demande de subvention auprès de la CAF et la MSA pour l'équipement des structures enfance/jeunesse

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que de nouveaux équipements (mobilier, jeux extérieurs...) pour les différentes structures enfance jeunesse du territoire Dronne et Belle et notamment du matériel de camping pour l'accueil jeunes, des jeux pour la crèche ont été prévus en 2017.

Le coût total des acquisitions s'élève à : 9 744.62 € HT

Ces acquisitions ouvrent droit à des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Caisse de mutualité Agricole.

Il présente le plan de financement comme suit :

STRUCTURES	MONTANT HT EN €	AIDES FINANCIERES CAF en €
ALSH BRANTOME	1 713.77	685.50
CRECHE	4 670.24	1 868.09
	533.14	213.25
ACCEUIL JEUNES	2 827.47	1 130.98
TOTAL	9 744.62	3 897.82

Concernant l'aide financière de la Caisse de mutualité Agricole, une demande globale de 3000 € est sollicitée.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 05 avril 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Approuve** le montant du projet.

**Sollicite** l'aide financière de la CAF comme présentée ci-dessus.

**Sollicite** l'aide de la MSA à hauteur de 3 000€.

7°) Demande de subvention auprès de la CAF pour le pôle enfance/jeunesse

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

Vu la délibération n°2017/02/17 du 07 février 2017 relative à l'approbation du projet de construction du Pôle Enfance/Jeunesse et à la sollicitation des subventions potentielles ;

Vu la délibération n°2017/06/82 du 28 juin 2017 relative à la candidature à l'appel à projets « bâtiment du futur » pour le pôle Enfance/Jeunesse ;

Vu la délibération n°2018/01/14 du 24 janvier 2018 relative aux demandes de subventions ;

Le Président explique qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement notamment pour les demandes de subventions

Il présente le nouveau plan de financement et propose de solliciter les subventions.

COÛT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Travaux liés à la construction du bâtiment	1 369 000.00
Travaux liés à l'aménagement des abords	180 000.00
<b>Estimation des travaux</b>	<b>1 549 000.00</b>
Honoraires de maîtrise d'œuvre	144 557.00
Honoraires coordination SPS 1.5%	23 235.00
Honoraires bureau de contrôle 2%	30 980.00

Etude de sol	4 000.00
Investigation DICT 1%	15 490.00
Assistant Technique à Maîtrise d'œuvre pour désigner le maître d'œuvre	7 500.00
Frais de publicité et d'appel d'offres (compris l'indemnisation pour prestation intellectuelle de 4 candidats)	6 500.00
Assurance dommage ouvrage	PM
<b>Total frais d'ingénierie et frais divers</b>	<b>232 262.00</b>
<b>Coût d'objectif total</b>	<b>1 781 262.00</b>
TVA 20%	356 252.00
<b>Coût d'opération TTC</b>	<b>2 137 514.00</b>
<b>FINANCEMENT DES TRAVAUX</b>	<b>EN €</b>
<b>Travaux liés à la construction du bâtiment : 1 549 000€ HT</b>	
DETR 2017 (arrêté n°2017/0100 du 20.06.17) (dépense subventionnable 212 300 €)	80 000.00
DETR 2018 (dépense subventionnable 311 350€)	100 000.00
DETR 2019 (dépense subventionnable 587 800€)	158 832.00
CAF	355 000.00
DEPARTEMENT	364 368.00
MSA	30 000.00
Reserve parlementaire (arrêté du 5.10.2017)	7 000.00
<b>TOTAL SUBVENTION POUR TRAVAUX</b>	<b>1 095 200.00</b>
<b>FINANCEMENT DES ABORDS</b>	
<b>Travaux liés à l'aménagement des abords : 180 000€ HT</b>	
ETAT : DETR 2019	48 753.00
DEPARTEMENT 30%	54 000.00
<b>TOTAL SUBVENTION POUR AMENAGEMENT DES ABORDS</b>	<b>102 753.00</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS POUR LE PROJET</b>	<b>1 197 953.00</b>
FCTVA (1 996 363x 16,404%)	350 637.00
<b>FONDS PROPRES/EMPRUNT</b>	<b>588 924.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 137 514.00</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

**Sollicite** l'aide du Département.

**Sollicite** l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne.

**Sollicite** l'aide de la Mutualité Sociale Agricole

**Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

## **Budget annexe LOGEMENTS**

### **1°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°5)**

**Rapporteur** : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe Logements de l'exercice 2017.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2017.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe Logements est égal à celui du compte administratif 2017 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

**Adopte** le compte de gestion 2017 du trésorier du budget annexe Logements.

**Charge** le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

### **2°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°6)**

**Rapporteur** : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget primitif 2018 « logements » : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres du bureau, en date du 5 avril 2018 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable ;

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	98 759.39	98 759.38
Investissement	228 432.60	228 432.60

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Vote** le budget primitif 2018 logements, par chapitre, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

## **Budget annexe MAISON DE SANTE**

### **1°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°7)**

**Rapporteur** : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe Maison de santé de l'exercice 2017.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2017.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe Maison de santé est égal à celui du compte administratif 2017 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

**Adopte** le compte de gestion 2017 du trésorier du budget annexe Maison de santé.

**Charge** le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

### 2°) Affectation du résultat 2017

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 avril 2018,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu les résultats de l'exercice 2017 du budget annexe Maison de santé faisant apparaître les chiffres suivants :

Excédent de fonctionnement :	30 247.64 €
Déficit d'investissement :	51 496.64 €
Restes à réaliser dépenses :	1 500.00 €
Restes à réaliser recettes :	22 749.00 €
Besoin net de la section investissement :	30 247.64 €

**Décide** de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif Maison de santé 2018 de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	30 247.64 €
Compte 002 – excédent de fonctionnement à reporter :	0.00 €

**Charge** le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

### 3°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°8)

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget primitif 2018 Maison de santé : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres du bureau, en date du 5 avril 2018 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable ;

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	168 609.37	168 609.37
Investissement	148 127.81	148 127.81

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Vote** le budget primitif 2018 Maison de santé, par chapitre, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

### **Budget REGIE TOURISME**

#### **1°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°9)**

**Rapporteur** : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe Régie Tourisme de l'exercice 2017.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2017.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe Régie Tourisme est égal à celui du compte administratif 2016 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

**Adopte** le compte de gestion 2017 du trésorier du budget annexe Régie Tourisme.

**Charge** le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

#### **2°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°10)**

**Rapporteur** : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget primitif 2018 « Régie Tourisme » : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres du bureau, en date du 5 avril 2018 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable ;

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	495 016.00	495 016.00
Investissement	174 763.19	174 763.19

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Vote** le budget primitif 2018 Régie Tourisme, par chapitre, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

3°) Vote des tarifs pour des articles et activités en vente à la boutique de l'Office de tourisme.

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

Dans le cadre de la gestion de la boutique de l'Office de Tourisme, le rapporteur propose au conseil communautaire de voter les tarifs suivants :

**Achat articles :**

- Livre « La romance de Brantôme » : 13,90€
- Livre « Je découvre le Périgord Vert » : 4,90€
- Livre « L'abbaye de Brantôme » : 15€
- Livre « Lieux insolites et secrets du Périgord » : 5€
- Dépliant 8 vues : 4€
- Mug vue aérienne : 6€
- Yoyo bois naturel : 4€
- Epée en bois rouge : 9,90€
- Livre « French cooking » : 3€ (au lieu de 2€ en 2017, prix en hausse par l'éditeur)
- Marque-page : 1€ (au lieu de 2€ en 2017, baisse de prix car ne se vendent pas bien)
- Sac en jute vert : 6€ (au lieu de 8€ en 2017, baisse de prix car ne se vendent pas bien)

**Tarifs activités :**

- Prix du billet jumelé Brantôme – Bourdeilles (plein tarif individuel) : 12€.
- Prix du billet : Visite libre des grottes (réduction « Visites passion plein tarif individuel ») : 5,50€.
- Carnet d'énigmes pour adultes : les grottes de l'abbaye : 0,50€.
- Location mur d'exposition dans le bureau d'accueil de Brantôme :  
50€/semaine période : mars, octobre, novembre.  
60€/semaine période : avril, mai, juin, septembre.  
70€/semaine période : juillet, août.

- Séance « Murder-Party » : 12€/personne.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Tourisme en date du 19 mars 2018

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 avril 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Fixe** le prix de vente des articles et activités selon la proposition énoncée ci-dessus.

**Charge** le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision et de signer tous les documents nécessaires.

#### **Budget annexe SPANC**

##### **1°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°11)**

**Rapporteur** : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe SPANC de l'exercice 2017.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2017.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe SPANC est égal à celui du compte administratif 2017 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

**Adopte** le compte de gestion 2017 du trésorier du budget annexe SPANC.

**Charge** le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

##### **2°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°12)**

**Rapporteur** : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget primitif 2018 du SPANC : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres du bureau, en date du 5 avril 2018 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable ;

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	154 746.65	154 746.65
Investissement	9 607.96	9 607.96

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Vote** le budget primitif 2018 du SPANC, par chapitre, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

**Budget annexe ZAE**

**1°) Approbation du compte administratif 2017 (pièce jointe n°13)**

**Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT**

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2017/04/56 du 13 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017 du budget annexe ZAE ;

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président ».

Le conseil communautaire décide d'élire Monsieur Bernard DE MONTETY, Président de séance.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 05 avril 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Arrête** comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

**RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2017**

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales	1 213 338.22	1 319 748.56	2 533 086.78
<b>Titres de recettes émis</b>	<b>750 378.32</b>	<b>785 302.42</b>	<b>1 535 680.74</b>
<b>Dépenses</b>			
Prévisions budgétaires totales	1 213 338.22	1 319 748.56	2 533 086.78
<b>Mandats émis</b>	<b>817 797.67</b>	<b>785 302.42</b>	<b>1 603 100.09</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 67 419.35</b>	<b>0.00</b>	<b>-67 419.35</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	<u>Part affectée à l'investissement Exercice 2017</u>	<u>Résultat de l'exercice 2017</u>	<u>Résultat de clôture 2017</u>
<b>Investissement</b>	-155 704.53		-67 419.35	-223 123.88
<b>Fonctionnement</b>	-279.02		0.00	-279.02
<b>TOTAL</b>	-155 983.55		-67 419.35	-223 402.90

**Adopte** le compte administratif 2017 du budget annexe ZAE de la communauté de communes Dronne et Belle. Le Président conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote.

**Charge** le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

2°) Approbation du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°14)

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe ZAE de l'exercice 2017.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2017.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe ZAE est égal à celui du compte administratif 2017 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

**Adopte** le compte de gestion 2017 du trésorier du budget annexe ZAE.

**Charge** le Président d'effectuer

3°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°15)

Ce budget sera voté au prochain conseil communautaire. En attente d'informations du comptable.

**BUDGET PRINCIPAL**

1°) Approbation du compte administratif 2017 (pièce jointe n°16)

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2017/04/58 du 13 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président ».

Le conseil communautaire décide d'élire Monsieur Bernard DE MONTETY, Président de séance.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 05 avril 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Arrête** comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

## RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2017

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales	4 972 937 87	6 958 332.28	11 931 270.15
<b>Titres de recettes émis</b>	<b>1 300 923.85</b>	<b>6 366 292.56</b>	<b>7 667 216.41</b>
<b>Dépenses</b>			
Prévisions budgétaires totales	4 972 937.87	6 958 332.28	11 931 270.15
<b>Mandats émis</b>	<b>2 201 496.66</b>	<b>6 147 687.12</b>	<b>8 349 183.78</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-900 572.81</b>	<b>+218 605.44</b>	<b>-681 967.37</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
<b>Investissement</b>	+168 319.73		-900 572.81	-732 253.08
<b>Fonctionnement</b>	+755 326.38	70 283.10	+218 605.44	+903 648.72
<b>TOTAL</b>	+923 646.11	70 283.10	-681 967.37	+171 395.64

**Adopte** le compte administratif 2017 du budget principal de la communauté de communes Dronne et Belle. Le Président conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote.

**Charge** le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

### 2°) Examen du compte de gestion 2017 (pièce jointe n°17)

Le compte de gestion n'est pas soumis à l'approbation en raison des opérations d'ordre non budgétaires en cours.

### 3°) Affectation du résultat de l'exercice 2017

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu les résultats de l'exercice 2017 du budget principal faisant apparaître les chiffres suivants :

Excédent de fonctionnement : 903 648.72 €

Déficit d'investissement : 732 253.08 €

Restes à réaliser dépenses : 424 605.74 €  
Restes à réaliser recettes : 796 317.00 €  
Besoin net de la section investissement : 360 541.82 €

**Décide** de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2018 de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 360 541.82 €  
Compte 002 – excédent de fonctionnement à reporter : 543 106.90 €

**Charge** le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

4°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 (pièce jointe n°18)

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur expose ce qui suit :

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le projet du budget pour l'année 2018 qui s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 7 317 259.90 euros et pour l'investissement à 3 846 429.10 euros en dépenses et recettes en ayant recours aux augmentations suivantes :

CFE coefficient de variation de 1.020833 ;

TH coefficient de variation de 1.050978

FB coefficient de variation de 1.144584

FNB coefficient de variation de 1.050567

VU le rapport de Monsieur Gérard COMBEALBERT et sur sa proposition ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 avril 2018 ;

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré avec :

Abstention : 1 voix : Monsieur Alain LAVAUD (suppléant d'Anémone LANDAIS)

Pour : 38 voix : Mesdames et Messieurs Yves ARLLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Guy-José LAGARDE (suppléant d'Anita CATUSSE), Olivier CHABREYROU pour 2 voix (pouvoir de Nicolas DUSSUTOUR), Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET pour 2 voix (pouvoir de Malaurie GOUT DISTINGUIN), Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard De MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Bernard MERLE (suppléant d'Henri FAISOLE), Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIÈRE, Jean-Claude CARTAUD (suppléant

de Pascal MAZOUAUD), Francis MILLARET, François NEGRIER pour 2 voix (pouvoir de Bernadette VAN DEN DRIESCHE), Christian NEYCENSSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD pour 2 voix (pouvoir de Martial-Henri CANDEL), Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Claude SECHERE.

**Décide de retenir les taux portés au :**

Cadre II de l'état n°1259

« état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2018 »

A savoir : Taux Taxe d'habitation : 9.50 %  
Taux Taxe foncière bâti : 3.00%  
Taux Taxe foncière non bâti : 12.86%  
Taux cotisation foncière des entreprises : 24.50%

**Fixe le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget à 3 207 113 €.**

Monsieur Alain PEYROU fait remarquer que l'augmentation sera plus pénalisante pour les administrés de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Champagnac car celle-ci n'appliquait pas de fiscalité additionnelle sur la TH, le FB et le FNB avant la fusion et que de ce fait les administrés sont impactés doublement, une fois par le lissage pour le rattrapage de la fiscalité additionnelle et une fois par l'augmentation actuelle.

Madame Anne-Marie CLAUZET regrette que ce soit les administrés qui supportent les baisses des dotations de l'ETAT.

Monsieur Olivier CHABREYROU indique que la hausse présentée n'est pas suffisante pour prévoir les années à venir et financer les projets futurs. Il évoque également les difficultés financières rencontrées par le CIAS qui nécessiterait une subvention d'équilibre conséquente de la communauté de communes.

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER rappelle que l'Etat a transféré des compétences sans pour autant transférer la ressource, que les administrés souhaitent bénéficier légitimement de services que les collectivités ont du mal à financer compte tenu du peu de ressources dont elles disposent.

5°) Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (pièce jointe n°19)

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'il y aura 3 taux à voter en fonction de la fréquence de passages de collecte et propose de fixer les taux comme suit :

- Une collecte par semaine zone 01 taux proposé : 11.11%
- Deux collectes par semaine zone 02 taux proposé : 13.90%
- Trois collectes par semaine zone 03 taux proposé : 14,37%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Fixe les taux comme suit :

- ✓ Une collecte par semaine zone 01: 11.11%

- ✓ Deux collectes par semaine zone 02 : 13.90%
- ✓ Trois collectes par semaine zone 03 : 14.37%

6°) Vote du budget primitif 2018 (pièce jointe n°20)

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget primitif 2018 du budget principal : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres du bureau, en date du 5 avril 2018 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable ;

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 317 259.90	7 317 259.90
Investissement	3 846 429.10	3 846 429.10

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec :

Contre : 1 voix : Monsieur Benoît HARMAND

Abstention : 4 voix : Madame Anne-Marie CLAUZET pour 2 voix (pouvoir de Malaurie GOUT DISTINGUIN), Monsieur Jean-Claude FAGETE et Monsieur Alain LAVAUD.

Pour : 34 voix : Mesdames et Messieurs Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Guy-José LAGARDE (suppléant d'Anita CATUSSE), Olivier CHABREYROU pour 2 voix (pouvoir de Nicolas DUSSOUTOUR), Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard De MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Bernard MERLE (suppléant d'Henri FAISOLE), Jean-Pierre GROLHIER, Jean-Jacques LAGARDE, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIÈRE, Jean-Claude CARTAUD (suppléant de Pascal MAZOUAUD), Francis MILLARET, François NEGRIER pour 2 voix (pouvoir de Bernadette VAN DEN DRIESCHE) , Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD pour 2 voix (pouvoir de Martial-Henri CANDEL), Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Claude SECHERE.

**Vote** le budget primitif 2018 Régie Tourisme, par chapitre, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

Madame Anne-Marie CLAUZET souhaite rappeler qu'elle s'abstient uniquement pour le fait que le projet de la ressourcerie à Lombraud soit inscrit au budget investissement.

7°) Création de poste d'un adjoint technique principal de 2ème classe à 7h hebdo au 19/05/2018 (avancement de grade d'un agent intercommunal partagé).

Le Président expose ce qui suit ;

Dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent intercommunal également en poste dans la commune de La Chapelle Montmoreau, il est nécessaire de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 07 heures hebdomadaires pour être en concordance avec la décision de la commune de La Chapelle Montmoreau qui a déjà délibéré pour créer ce poste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 34 qui prévoit que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu les besoins du service technique ;

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire le 18/12/2017;

Il appartient donc au conseil communautaire, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois afin de permettre la création d'un poste en vue de la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade pour l'année 2018.

En conséquence, il convient :

- de créer l'emploi suivant (suite à avancement de grade) au 19 mai 2018 :

Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	07h/35	01 poste
--	--------	----------

- de fermer l'emploi suivant (suite à avancement de grade) au 19 mai 2018 :

Adjoint Technique Territorial	07h/35	01 poste
-------------------------------	--------	----------

Considérant que cet avancement correspond aux missions dévolues à l'agent ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 05 avril 2018 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Accepte** la création du poste exposée ci-dessus.

**Précise** que le tableau des effectifs sera actualisé et le comité technique informé de la fermeture du poste qui en découle,

**Précise** que tous les emplois figurant au tableau des effectifs sont assortis du régime indemnitaire institué par les textes législatifs et réglementaires.

**S'engage** à voter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi,

**Donne** tout pouvoir au Président pour accomplir les formalités nécessaires résultant de cette décision et pour signer tous les documents s'y rapportant.

8°) Aménagement de la traverse de La Rochebeaucourt et Argentine : Choix de l'entreprise pour l'exécution des travaux.

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'avis d'appel public à concurrence parue dans le journal SUD OUEST le 6 mars 2018, concernant les travaux d'aménagement de la traverse de La Rochebeaucourt et Argentine,

VU la publication du marché, sous la procédure adaptée, sur le site [www.marchespublics.dordogne.fr](http://www.marchespublics.dordogne.fr),

VU l'ouverture des trois plis en date du 05 avril 2018,

VU le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre,

Le Président rappelle l'enveloppe prévisionnelle des travaux soit :

Tranche ferme : 268 248.30€ HT

Tranche optionnelle : 291 275.20€ HT

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS Sud-Ouest pour les montants suivants :

Tranche ferme : 242 630.95€ HT

Tranche optionnelle : 262 846.15€ HT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de retenir l'offre de l'entreprise COLAS Sud-Ouest pour les travaux d'aménagement de la traverse de La Rochebeaucourt et Argentine pour les montants suivants :

Tranche ferme : 242 630.95€ HT Tranche optionnelle : 262 846.15€ HT.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs au marché et à cette opération.

9°) Pôle Enfance/Jeunesse : Choix des prestataires pour les missions SPS et Contrôle Technique

Pôle Enfance/Jeunesse : Choix du Prestataire pour la mission SPS :

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la consultation faites auprès de 8 entreprises en date du 8 mars 2018,

VU l'ouverture des plis en date du 05 avril 2018,

VU le rapport d'analyse des offres,

Le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise ALP DOMIELEC, lieu-dit Le Cros 24400 Bourgnac pour un montant HT de 2 886.00€.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de retenir l'offre de l'entreprise ALP DOMIELEC, lieu-dit Le Cros 24400 Bourgnac pour un montant HT de 2 886.00€.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs au marché et à cette opération.

Pôle Enfance/Jeunesse : Choix du Prestataire pour la mission Contrôle technique :

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la consultation faites auprès de 4 entreprises en date du 8 mars 2018,

VU l'ouverture des plis en date du 05 avril 2018,

VU le rapport d'analyse des offres,

Le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise APAVE Boulevard de Saltgourde CS 20251 24054 Périgueux cedex pour un montant HT de 4 420.00€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de retenir l'offre de l'entreprise APAVE Boulevard de Saltgourde CS 20251 24054 Périgueux cedex pour un montant HT de 4 420.00€

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs au marché et à cette opération.

10°) Délégation au Président d'exercer au nom de la Communauté de Communes le droit de préemption étendu sur les communes en carte communale.

Le Président rappelle la compétence communautaire en matière de droit de préemption étendu sur les zones économiques (Ua et Ut) et les zones U des

bourgs des communes en carte communale, votée le 5 mars 2018. Il précise que c'est le conseil communautaire qui est compétent dans les prises de décisions relatives à ce droit de préemption.

Le Président informe l'assemblée de la possibilité de lui confier l'exercice de ce droit de préemption étendu. Il précise qu'il dispose déjà de cette délégation pour le droit de préemption urbain applicable sur les zones U et AU des deux communes déléguées de Mareuil et de Brantôme, disposant chacune d'un plan local d'urbanisme.

Vu l'article L.2122-22 15° du code général des collectivités territoriales (CGCT), lesquelles sont applicables aux EPCI selon l'article L.5211-1 du même code ;

Considérant le nombre important de déclarations d'intention d'aliéner qui parviennent à la communauté de communes Dronne et Belle ;

Considérant que des avis seront sollicités auprès de chacun des maires systématiquement avant toute décision ;

Considérant la nécessité d'être réactif, de façon à ne pas compromettre d'éventuelles cessions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Décide**, pour la durée du présent mandat, de donner délégation au Président ou son représentant d'exercer au nom de la communauté de communes, le droit de préemption étendu sur toutes les zones définies dans la délibération n°2018/03/46 du 5 mars 2018.

#### IV -QUESTIONS DIVERSES

Courrier sur la fermeture des piscines : Le Président rappelle qu'il a été décidé d'organiser une réunion sur ce thème courant mai.

Courrier du SDE 24 : Le SDE sollicite une participation financière de 3 442€ (CCDB + communes) pour le financement du projet d'extension du gaz naturel sur la commune de Brantôme en Périgord secteur de Font Vendôme. La CCDB et la commune se partageront cette somme soit 1 721€ chacune.

Fin de la séance à 21H00

Le Président  
Jean-PAUL COUVY

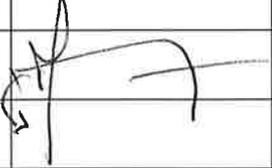
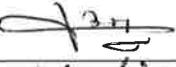
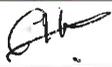
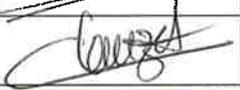
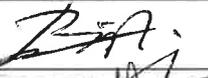
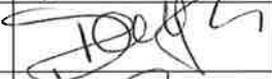
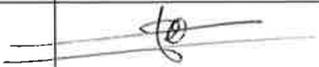


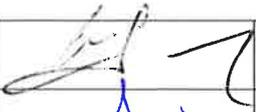
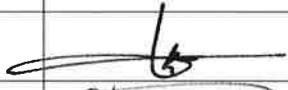
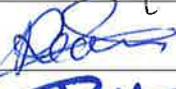
Le secrétaire de séance  
Jean-Marie MARCHAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.M. MARCHAND', written over a faint circular stamp.

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Jeudi 12 avril 2018

Fiche de présence

Membres titulaires	Signature	Membres suppléants	Signature
AIMONT Jean-Luc			
ARLOT Yves			
BOSDEVESY Michel		DUCHER Jean-François	
BOYER Josiane		BRANDY Pascal	
CANDEL Martial Henri <i>pour Olivier Ratinac et Beniguel</i>		De TRAVERSAY Geneviève	
CATUSSE Anita		LAGARDE Guy-José	
CHABREYROU Olivier			
CHAPEAU Gaston			
CHARRON Éric			
CLAUZET Anne-Marie			
COMBEALBERT Gérard			
COUVY Jean-Paul			
De MONTETY Bernard			
DESJARDINS Martine		LAURENCON Jacky	
DUBREUIL Michel		DUCHANGE Michel	
DUSSUTOUR Nicolas <i>pour Olivier Chabreyrou</i>			
DUVERNEUIL Guy-Robert		JEAN Thierry	
FAGETE Jean-Claude			
FAISOLE Henri	<i>excusé</i>	MERLE Bernard	
GOUT DISTINGUIN Malaurie	<i>pour A. Clauzet</i>		
GROLHIER Jean-Pierre		BOUSSARIE Françoise	
HARMAND Benoît			
LAGARDE Jean-Jacques		STEMMELEN Sabine	
LANDAIS Anémone		LAVAUD Alain	
LIENARD Cyrille			
MARCHAND Jean-Marie			

MARTINOT Claude			
MARTINOT Jean-Jacques		SICARD Jean-Pierre	
MAZIERE Christian		CHATEAUREYNAUD Jean-Pierre	
MAZOUAUD Pascal		CARTAUD Jean-Claude	
MILLARET Francis			
MORIN Pierre			
NADAL Jean-Michel			
NEGRIER François			
NEYCENSAS Christian			
NIQUOT Pierre		FUHRY Dominique	
OUISTE Alain			
PEYROU Alain		DUVERNEUIL Max	
RATINAUD Monique			
RAVON Jean-Robert			
REVIDAT Francis			
ROUMAILLAC Catherine			
SECHERE Claude			
THORNE Fabienne			
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette			
VILHES Frédéric			